

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 12 MAI 2026 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ÉTAIENT PRÉSENT.ES :

Monsieur Richard Beaudry	Maire
Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Monsieur Magella Landry	Conseiller
Madame Cindy Carbonneau	Conseillère
Madame Josette Delphin	Conseillère

ÉTAIENT PRÉSENT.ES EN VIDÉOCONFÉRENCE :

Madame Marina Landry	Conseillère
----------------------	-------------

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.ES :

Benoit Léger	Directeur général
Annick Latreille	Adjointe à la direction

CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h04.

MOMENT DE RÉFLEXION

Le moment de réflexion est fait par le maire, monsieur Richard Beaudry. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

**1. RÉSOLUTION N° 2026-056
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
SÉANCE DU 12 MAI 2026 : ADOPTION**

ATTENDU que la lecture de l'ordre du jour a été faite;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller Magella Landry, et résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

**2. RÉSOLUTION N° 2026-057
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
14 AVRIL 2026 : ADOPTION**

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2026;

Il est proposé par la conseillère Cindy Carbonneau, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2026 tel que rédigé.

3. RÉSOLUTION N° 2026-058
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
24 AVRIL 2026 : ADOPTION

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2026;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller Magella Landry, et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2026 tel que rédigé.

4. RÉSOLUTION N° 2026-059
NOMINATION D'UN MANDATAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
AUPRÈS DE LA MRC DE LA MINGANIE : AUTORISATION

ATTENDU que la MRC de la Minganie demande qu'un mandataire soit nommé par le conseil pour agir en son nom, en vue d'éventuelles demandes de subvention ou dans le cadre de toute autre démarche.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Magella Landry, appuyé par la conseillère Josette Delphin, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal mandate le directeur général, monsieur Benoit Léger, pour agir et signer les ententes ou tout autre document requis.

5. RÉSOLUTION N° 2026-060
PROJET DE RÈGLEMENT N° R-2026-010 « GESTION CONTRACTUELLE EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT N° R-2022-003 » : AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION

Avis est donné par la conseillère Josette Delphin que la Municipalité de Natashquan prendra en considération pour adoption dans une séance ultérieure, le règlement N° R-2026-010 pour une modification au règlement sur la gestion contractuelle N° R-2022-003 »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josette Delphin, appuyée par le conseiller Magella Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE le projet de règlement N° R-2026-010 « règlement sur la gestion contractuelle » soit déposé et adopté tel que libellé.

6. RÉSOLUTION N° 2026-061
DEMANDE D'AIDE DU COMITÉ DES LOISIRS POUR LE FESTIVAL DES MACACAIS 2026 : AUTORISATION

ATTENDU que la Municipalité a été sollicitée par le comité des loisirs dans le cadre du plan de visibilité offert pour financer le Festival des Macacais 2026;

ATTENDU qu'une demande d'aide spécifique à la Municipalité a été faite pour participer à la mise en place et au démantèlement des infrastructures, incluant le prêt de la génératrice ;

ATTENDU que le comité des loisirs demande également une implication de la Municipalité dans la recherche de sources de financement;

ATTENDU que le Festival des Macacains est la principale activité estivale qui réunit l'ensemble des villageois et leur famille;

ATTENDU que la participation de bénévoles et le financement représentent des défis grandissants qui fragilisent la tenue du festival, année après année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Magella Landry, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE l'administration confirme aux organisatrices du festival la participation pleine et entière de la Municipalité dans la logistique de l'événement;

QUE le conseil autorise le directeur général, monsieur Benoit Léger, à acheter un plan de visibilité à hauteur de 500 \$ pour l'édition 2026;

QUE des ententes soient prises avec le comité des loisirs pour planifier les éditions 2027 et suivantes en mettant à contribution les ressources de la Municipalité pour trouver de nouvelles sources de financement.

7. RÉSOLUTION N° 2026-062
ESPACE OFFERT POUR ENTREPOSER LE CONTAINER
DES RANGERS : AUTORISATION

ATTENDU que le responsable des Rangers pour la région se trouve maintenant à Natashquan plutôt qu'à Aguanish;

ATTENDU que les activités des Rangers auprès des jeunes se font principalement avec l'école Roger-Martineau;

ATTENDU que pour ces raisons, les autorités des Rangers sollicitent la Municipalité pour pouvoir entreposer leur container dédié à ces activités;

ATTENDU que ce container est sécurisé et ne contient aucune arme létale ni explosifs;

ATTENDU que la Municipalité ne prend aucune responsabilité sur l'intégrité du container;

ATTENDU que les Rangers fournissent un service essentiel pour nos communautés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Carbonneau, appuyée par la conseillère Josette Delphin, et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité accorde un espace sur le terrain de son garage municipal pour entreposer gratuitement le container des Rangers.

**8. RÉSOLUTION N° 2026-063
LES DOUCE HEURES DE L'ÂGE / RÈGLEMENT N° 2009-04-14-01 : AUTORISATION**

ATTENDU le règlement n° 2009-04-14-01 relatif à création d'un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU l'article 7 qui stipule que l'aide financière supplémentaire accordée par la Municipalité dans le cadre du présent programme consiste en une aide annuelle de vingt-sept mille dollars (27 000,00\$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Carbonneau, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE le directeur général, monsieur Benoit Léger, soit autorisé à procéder au décaissement de vingt-sept mille dollars (27 000,00\$) pour les besoins de l'organisme Les douces heures de l'âge.

QUE l'administration revoit, au cours de la prochaine année, les termes du règlement n° 2009-04-14-01 après une nouvelle évaluation des besoins de cet organisme et soumette au conseil, le cas échéant, un nouveau projet de règlement.

**9. RÉSOLUTION N° 2026-064
DEMANDE D'APPUI À UNE ENQUÊTE CITOYENNE SUR L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ À NATASHQUAN : AUTORISATION**

ATTENDU que la Municipalité de Natashquan ne possède pas de données probantes sur la perception et l'expérience de ses citoyens face à l'accès aux soins de santé;

ATTENDU que, dans le cadre d'études plus larges sur le sujet menées en Minganie, la Municipalité juge essentiel de posséder un portrait local de ses réalités;

ATTENDU qu'un citoyen adoptif de Natashquan, Monsieur Bernard Roy, professeur titulaire en soins infirmiers à l'Université Laval et longtemps infirmier lui-même dans les communautés éloignées de la Côte-Nord, propose d'effectuer une telle étude bénévolement au cours de l'été 2026;

ATTENDU que le questionnaire devant servir à cette enquête citoyenne, élaboré avec l'aide et les commentaires de citoyens, a été présenté aux membres du conseil et qu'ils en sont satisfaits;

ATTENDU que les personnes qui conduiront l'enquête devront s'engager à respecter l'anonymat des répondants;

ATTENDU que les résultats globaux de cette enquête seront présentés et remis à la Municipalité afin de servir de base à d'éventuelles revendications auprès des autorités compétentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Carbonneau, appuyée par le conseiller Magella Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité appuie publiquement la tenue de cette enquête et en fasse la promotion tout en assurant les citoyens et citoyennes de l'anonymat de leurs réponses;

QUE le conseil autorise le directeur général, monsieur Benoit Léger, à rembourser les coûts d'impression d'une centaine de questionnaires.

**10. RÉSOLUTION N° 2026-065
RÉVISION TEMPORAIRE DES SOMMES ATTRIBUÉES EN
COMPENSATION DE L'UTILISATION D'UN VÉHICULE
PERSONNEL POUR LE TRAVAIL : AUTORISATION**

ATTENDU que certains employés de la Municipalité utilisent leur véhicule personnel dans le cadre de leurs tâches quotidiennes;

ATTENDU que des hausses importantes et persistantes du prix du carburant ne sont plus reflétées dans l'allocation accordée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Magella Landry, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité augmente de 34% l'allocation quotidienne pour l'utilisation d'un véhicule pour le travail;

QU'il soit entendu que cette hausse devra être revue à nouveau dès que le prix du carburant aura changé significativement, à la hausse ou à la baisse.

11. SUIVI sur les postes saisonniers : INFO

Tous les postes saisonniers sont comblés. En plus du retour de plusieurs employés qui étaient là l'an dernier, nous avons embauché quelques nouveaux employés. Timothy Bush, au camping, est un étudiant étranger possédant un visa de travail et qui résidera au camping tout l'été sur un terrain que nous lui offrons. Rosaire Landry et Françoise Chevary travailleront au bureau d'accueil. Nathan Landry, qui était à la patinoire cet hiver, travaillera avec Sandrew Wapistan, notre nouveau responsable des travaux publics. Quelques postes sont comblés sur une base contractuelle, dont Bernard Roy comme guide pour les visites et Jean-François Houde au camping. Baptiste et Siméon Landry sont de retour comme animateurs pour les ateliers d'été.

**12. RÉSOLUTION N° 2026-066
PROJET COPACTE, NATASHQUAN, LE PAYS RACONTÉ :
AUTORISATION**

ATTENDU que la Municipalité de Natashquan a repris à son compte l'ensemble des activités de la Corporation de développement patrimonial culturel et touristique (Copacte) avec l'acquisition du pôle d'accueil touristique;

ATTENDU qu'un projet nommé *Natashquan, le pays raconté*, pour lequel une subvention de 44 500 \$ a déjà été versée à la Copacte, n'est pas encore achevé;

ATTENDU que pour conclure le projet, une portion du produit de la vente du pôle d'accueil touristique devra être utilisée;

ATTENDU que le produit de la vente ne sera pas disponible avant la signature de l'acte de vente préparé par Madame Lévesque, notaire;

ATTENDU que la Copacte doit par ailleurs recevoir une somme de 25 000 \$ de la MRC, payable sur reddition de comptes de deux projets touchant des infrastructures touristiques qui appartiennent à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Magella Landry, appuyé par la conseillère Josette Delphin, et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité acquitte les factures nécessaires au parachèvement du projet *Natashquan, le pays raconté* dans les délais requis par l'organisme subventionnaire, en soustrayant ces factures de la somme à verser au moment de la signature de l'acte de vente et en versant une avance sur une partie des subventions à venir totalisant 25 000\$.

QUE le conseil autorise le directeur général, monsieur Benoit Léger, à payer immédiatement une facture de 4 000 \$ due à Michel Paquette et à accepter une soumission de 7289.09 \$ plus taxes de la firme Alto, dans le cadre du projet *Natashquan, le pays raconté*, sommes qui seront récupérées selon les termes de cette résolution.

13. SUIVI du comité tourisme et patrimoine : INFO

Les artéfacts du Bord du cap ont été emballés soigneusement et seront déménagés sous peu dans un lieu sécurisé en attendant que le conseil puisse statuer sur leur prochain usage.

14. SUIVI des activités aéroportuaires : INFO

François Landry a remis sa démission à la suite de son embauche par une entreprise de Sept-Îles où il souhaitait aller s'établir. La Municipalité perd un employé modèle et les préposés de l'aéroport, un collègue estimé. François quittera ses

fonctions le 22 mai. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans son nouvel emploi.

La compagnie Pavex, du Saguenay-Lac St-Jean a été choisie pour les travaux sur la piste et l'aire de mouvement. Une réunion de démarrage aura lieu prochainement. Le contrat pour la clôture et le désherbage (réservé aux autochtones) n'a pas encore été attribué.

15. SUIVI du comité d'aménagement du presbytère : **INFO**

Les plans du futur espace communautaire ont été présentés en caucus aux membres du conseil. Une demande sera faite pour obtenir un devis pour une analyse du bâtiment et des plans et devis qui serviront à une prochaine recherche de financement.

16. RÉOLUTION N° 2026-067
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / SOUS-VOLET
PPA-CE / TRANSPORTS QUÉBEC : AUTORISATION

ATTENDU que la Municipalité de Natashquan a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux et selon les délais autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Carbonneau, appuyée par le conseiller Magella Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil de la Municipalité de Natashquan approuve les dépenses d'un montant de 14 892,85 \$ plus taxes, relatives aux

travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

17. SUIVI du comité sur le réseau routier : **INFO**

Plusieurs nouveaux panneaux de signalisation seront installés cet été pour mieux gérer le stationnement.

18. RÉOLUTION N° 2026-068

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° R-2026-008
RELATIF À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 90-2 DE LA MUNICIPALITÉ DE
NATASHQUAN AFIN DE PERMETTRE LES BÂTIMENTS
ACCESSOIRES EN ZONE RA-2 ET DE METTRE À JOUR LA
TARIFICATION AINSI QUE LES MODALITÉS RELATIVES
AUX PÉNALITÉS ET CONTRAVENTIONS: ADOPTION

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 7 avril 2026 et qu'un avis de motion a été publié à cet effet;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Carbonneau, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

D'adopter le second projet de règlement N° R-2026-008 tel que présenté.

19. RÉOLUTION N° 2026-069

**PROJET DE RÈGLEMENT N° R-2026-009 « OCCUPATION ET
ENTRETIEN DES IMMEUBLES À VALEUR PATRIMONIALE » :**
AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION

Avis est donné par le conseiller Magella Landry que la Municipalité de Natashquan prendra en considération pour adoption dans une séance ultérieure, le règlement N° R-2026-009 sur l'occupation et l'entretien des immeubles à valeur patrimoniale »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Magella Landry, appuyé par la conseillère Cindy Carbonneau, et résolu à l'unanimité;

QUE le projet de règlement N° R-2025-009 « occupation et entretien des immeubles à valeur patrimoniale » soit déposé et adopté tel que libellé.

20. SUIVI du comité d'urbanisme : INFO

Sans objet

21. SUIVI du comité responsable des relations avec Nutashkuan : INFO

Un nouveau code électoral a été adopté à Nutashkuan. Le comité a toutefois décidé d'attendre le passage des élections de juin avant de relancer le prochain conseil de bande sur la question des élections à Natashquan.

Un appel d'offre a été lancé par le Gouvernement du Québec pour la démolition des maisons de Pointe-Parent cet été. La Municipalité s'est assurée d'être tenue informée du déroulement du dossier.

22. AFFAIRES NOUVELLES

Les élu(-e)s ont pris connaissance de la publicité annonçant les célébrations du 45^e anniversaire de la bibliothèque.

Le conseil a fait appel aux citoyens présents pour trouver un ou une bénévole voulant s'impliquer auprès du comité responsable de l'aménagement du presbytère en espace communautaire.

23. COMPTES ET BALANCE DE VÉRIFICATION

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, la liste des chèques conciliés, la liste des comptes fournisseurs et la liste des comptes payables ou à payer du mois d'avril 2026, avec un récapitulatif des opérations monétaires par Accès D.

24. CORRESPONDANCES

Les membres du conseil ont reçu un compte-rendu de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus ont répondu aux questions qui leur ont été posées.

**26. RÉSOLUTION N° 2026-070
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Cindy Carbonneau, appuyée par le conseiller Magella Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE la séance soit levée à 21h14.

Richard Beaudry
Maire

Benoit Léger
Directeur général